

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Arrêté du 6 avril 2017 portant modification de l'arrêté du 23 décembre 2015 relatif aux opérations ouvrant droit au bénéfice de la prime d'accompagnement de la réorganisation régionale de l'Etat et du complément à la mobilité du conjoint

NOR : AGRS1700380A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, la ministre de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé du budget et des comptes publics,

Vu le décret n° 2015-1120 du 4 septembre 2015 relatif aux mesures d'accompagnement indemnitaire des réorganisations de service liées à la nouvelle organisation territoriale de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2015 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2015-1120 du 4 septembre 2015 relatif aux mesures d'accompagnement indemnitaire des réorganisations de service liées à la nouvelle organisation territoriale de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 relatif aux opérations ouvrant droit au bénéfice de la prime d'accompagnement de la réorganisation régionale de l'Etat et du complément à la mobilité du conjoint ;

Vu l'avis du comité technique central de l'Office national de la forêt en date du 6 octobre 2016,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le tableau annexé à l'arrêté du 23 décembre 2015 susvisé est complété par les dispositions suivantes :

Directions territoriales de l'Office national des forêts	<ul style="list-style-type: none"> - fusion de la direction territoriale Rhône-Alpes et d'une partie de la direction territoriale Centre-Ouest Limousin ; - fusion de la direction territoriale Bourgogne- Champagne-Ardennes et d'une partie de la direction territoriale Franche-Comté ; - fusion d'une partie de la direction territoriale Centre-Ouest-Auvergne-Limousin et d'une partie de la direction- territoriale Sud-Ouest ; - fusion de la direction territoriale Alsace, de la direction territoriale Lorraine et d'une partie de la direction territoriale Bourgogne-Champagne-Ardennes ; - fusion d'une partie de la direction territoriale Sud- Ouest et de la direction territoriale Méditerranée.
--	---

Art. 2. – A compter du 1^{er} janvier 2018, les dispositions annexées à l'arrêté du 23 décembre 2015 précité, en ce qu'elles concernent les directions territoriales de l'Office national des forêts, sont supprimées.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 avril 2017.

*Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,
porte-parole du Gouvernement,
Pour le ministre et par délégation :
L'adjoint au chef des ressources humaines,
B. MULLARTZ*

*La ministre de l'environnement,
de l'énergie et de la mer,
chargée des relations internationales
sur le climat,*

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur des ressources humaines,
J. CLÉMENT*

*La ministre de la fonction publique,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'administration
et de la fonction publique,
T. LE GOFF*

*Le secrétaire d'Etat
chargé du budget
et des comptes publics,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Par empêchement de la directrice du budget :
Le sous-directeur,
A. KOUTCHOUK*